L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI MATIN, 26 MARS.

LE FIGARO DEVANT L'ASSEMBLÉE.

Séance du 6 mars 1874.

INTERPELLATION.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Christophle sur la manière dont le ministère a exercé ses pouvoirs en présence des attaques dont l'Assemblée nationale a été récemment l'objet:

M. CHRISTOPHLE.—La question qui m'amène à cette tribune est une question grave, digne, à mon sens, de votre plus sérieuse attention; c'est une question de légalité et de dignité pour cette Assemblée, de respect pour la souveraineté nationale et les pouvoirs établis. C'est une question délicate, le terrain est brûlant. (Bruit.)

Aussi veux-je placer au seuil même de cette discussion une déclaration qui, à mon avis, est d'une grande importance: quels que soient les détails dans lesquels je serai obligé d'entrer, je tiens à dire à l'Assemblée que la personne et les intentions de M. le président de la République, du maréchal de Mac Mahon, doivent être absolument écartées du débat, qu'aucune équivoque ne doit faire sortir du cercle dans lequel j'entends l'enfermer. Je viens tenir ici un langage sincère. (Très bien! très bien! à gauche.)

Nous devons être tous d'accord sur un point, c'est que le respect de la souveraineté nationale et la sécurité de nos délibérations sont les conditions essentielles du pouvoir parlementaire. Cette libéralité et cette sécurité sont d'autant plus nécessaires qu'il reste à cette Assemblée à statuer sur les questions constitutionnelles d'une gravité extrême.

Cela dit, j'aborde mon sujet, et je dis que nous ne sommes pas en ce moment dans les conditions que j'indiquais tout à l'heure. Certains articles ont paru récemment dans la presse qui portent une atteinte grave aux principes que j'indiquais. Il y a eu notamment un article dans le journal le *Figaro* qui contient de véritables excitations à un coup de force.

Nous en avons été émus comme vous, et dès les premiers jours nous eussions saisi l'assemblée si nous n'avions été retenus par deux considérations principales.

La première, c'est que nous ne sommes pas de ceux qui oublient leurs engagements libéraux, et qui, après avoir adoré la liberté, en brisent la statue. (Très bien! très bien à gauche.—Bruit à droite.) Appeler votre attention sur ce point, c'était vous inviter à sévir, et nous voulons respecter la liberté de la presse, même chez nos adversaires. (Très bien! très bien à gauche!)

Il y avait ensuite pour nous une question de convenance.

Le bureau de l'Assemblée s'était saisi de l'affaire. Il a pris une décision, je ne la critique pas, je l'approuve même, car je n'aime pas la répression en matière de presse.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas saisi la justice s'il ne voulait pas agir directement? Si nous avions affaire à un gouvernement libéral qui eût montré cette sorte de pudeur qui inspire le sentiment de la liberté (Bruit), nous n'aurions rien dit; mais quand nous voyons la presse persécutée, torturée (Rires à droite), je dis qu'il y a là une intention et des motifs politiques. Ce sont ces motifs que je viens dénoncer.

On a frappé le *XIXe Siècle* pour un article publié presque *concomitamment* avec celui du *Figaro*, pour un article que je demande à notre honorable président la permission de remettre sous vos yeux.

M. BUFFET.—La permission n'est pas nécessaire. L'auteur de l'interpellation a le droit de présenter toutes les considérations qu'il regarde comme nécessaires. (Très-bien! très-bien à gauche.)

M. CHRISTOPHLE.—Je lis donc à la fin de cet article: "Vous avez été d'une partialité révoltante..." L'historien impartial ne saurait mieux finir que sur ce mot de M. Lefèvre, inséré au *Journal officiel*."

UNE VOIX.—C'est très joli!

M. CHRISTOPHLE.—Non, ce n'est pas très joli; je blâme ce mot. Je regrette que M. Lafargue, qui est un homme de beaucoup d'esprit, plusieurs d'entre vous, messieurs, peuvent s'en souvenir (Sourires à gauche), se soit laissé aller à cet écart de plume; mais le journal a été frappé de la peine la plus rude, car elle atteint dans ses intérêts de tous les jours.

Certains préfets ont même appliqué en province l'interdiction de vente et de colportage sur la voie publique, comme s'ils ignoraient l'arrêt de la cour de cassation.

Au même moment le *Figaro* publiait un article tout rempli d'attaques contre l'Assemblée, et qui, dans sa partie finale, se terminait par l'appel répété à chaque alinéa: Pavia! Pavia! ajoutant que le président de la République pourrait être amené à hésiter entre la légalité, qui était la mort, et la violation de la loi, qui serait le salut. (Bruits et mouvements divers.)

Je laisse à la conscience publique le soin d'apprécier cet article. Il n'a pas été poursuivi. Je sais bien que le lendemain et le surlendemain, le journal a fait une espèce d'amende honorable; mais elle redouble l'offense; car elle laisse croire que pour fléchir la justice de la majorité, il suffit d'outrager la minorité.

Le premier article provoquait à un coup d'Etat de brumaire; le second provoquait à un coup d'Etat de fructidor. (Exclamations et rires à droite.) C'est en injuriant la minorité qu'on a obtenu le pardon. Il y a eu là un grave manquement qui loin d'excuser la faute commise, l'aggrave. (Très bien! très bien! à gauche.)

Cette situation a deux conséquences considérables; la première est que vous avez porté une atteinte grave à la personne du président de la République. Il n'y a pas, en effet, pour lui d'injure plus grave que le conseil qu'on lui a donné de violer les institutions qu'il a pour mission de garder. (Très bien! très bien à gauche.)

Et c'est au moment même où le président de la République déclarait, au tribunal de commerce, qu'il ferait respecter l'ordre des choses établi, c'est à ce moment que sous les yeux de son ministère, avec son agrément (Bruit), ces excitations se produisaient.

Je dis avec son agrément, car, ainsi que M. le duc de Broglie l'a déclaré le 24 mai, ce qu'un gouvernement permet et autorise engage sa responsabilité comme s'il le faisait. (Très bien! très bien à gauche.)

Au nom de quels principes avez-vous renversé le précédent gouvernement? Au nom de l'ordre moral et des principes conservateurs.

L'ordre moral, c'est le respect de la loi. Or vous l'avez compris, en usant de votre pouvoir pour frapper les uns et épargner les autres, en tenant la balance inégale entre vos adversaires et vos amis.

Vous n'avez pas moins manqué aux principes conservateurs.

Le premier de ces principes, en effet, c'est le respect de l'Assemblée et des pouvoirs publics. Dans plusieurs circonstances, vous avez bien autorisé des poursuites contre les journaux coupables d'avoir attaqué l'Assemblée, vous vous êtes par exple, élevés avec énergie contre la campagne dissolutionniste.

Il s'agissait alors cependant de l'exercice d'un droit régulier.

Mais aujourd'hui qu'il s'agit d'un coup d'Etat, vous restez muets et silencieux! (Très bien! très bien! à gauche.)

Vous n'avez donc pas défendu l'ordre moral; vous n'êtes donc pas de vrais conservateurs; vous êtes restés un gouvernement de combat. Ce n'est pas ainsi que l'on fonde des institutions; et si l'histoire daigne s'occuper de votre passage aux affaires, elle le caractérisera par ces mots: impuissance, stérilité et contradiction. (Applaudissements à gauche.)

M. le Duc de Broglie, vice-président du conseil.—Dans la série déjà nombreuse des interpellations par lesquelles ce côté de l'Assemblée paraît prendre plaisir et profit à interrompre nos discussions d'affaires (Très bien! à droite.—Bruit à gauche), celle-ci aura cette singularité que, loin de contrarier le ministère, elle lui aura causé une surprise mélangée de plaisir. (Rires à droite.) Nous sommes agréablement surpris, en effet, de voir se produire de ce côté une susceptibilité inquiète pour la sécurité, la dignité, les droits de la majorité. (Applaudissements.—Bruit à gauche.)

Issus de la confiance de cette Assemblée nous l'avons toujours défendu contre toutes les attaques. Combien de fois n'avez-vous pas entendu dire ici que cette Assemblée n'était que l'ombre de la représentation nationale et qu'elle devait céder la place à ses successeurs. Et aujourd'hui on nous accuse de ne pas la défendre! Et l'accusation vient de ceux-là même qui nous refusaient les moyens de la protéger en son absence contre les excès de la presse!

Si cette conversion a été produite par une faute de notre part, la faute est si heureuse que je ne saurais m'en repentir. (Applaudissements et rires à droite.)

Que s'est-il passé? Un journal, plus connu par sa variété piquante que par la consistance de sa politique, s'est livré à des attaques profondément répréhensibles contre cette Assemblée; il a fait entrevoir dans un lointain obscur la menace d'un coup de force. Je fais remarquer que c'est à la majorité principalement que c'est au gouvernement qu'il en renvoyait la responsabilité. Ceux qui ont du temps à consacrer à la lecture des minuties du journalisme savent, en outre, si le ministre qui est à la tribune peut se croire ménagé par ce journal. (On rit.) Cet article souleva une vive émotion; nous l'avons partagée.

Que devions-nous faire? Nous pouvions déférer le journal aux tribunaux; nous pouvions le frapper administrativement; nous pouvions lui interdire la voie publique, le suspendre, le supprimer en vertu de l'état de siège.

Le premier moyen n'appartenait qu'à vous. Nous ne pouvions, en tout cas, y recourir sans votre ordre.

Nous délibérions sur l'emploi des autres moyens quand le journal nous a fait savoir qu'il désavouait son rédacteur, qu'il l'écartait momentanément de sa rédaction. (Bruit et rires à gauche.) Ce désaveu a été publié.

Si, devant les tribunaux, l'ignorance la légèreté, le repentir du prévenu ne sont pas des causes d'acquittement, ils sont invoqués par l'avocat de la défense comme des causes d'indulgence.

Nous avons cru à la sincérité de ce désaveu, parce que la ligne générale du journal ne correspond en rien à un esprit d'hostilité systématique contre l'Assemblée. (Rires à gauche.—Approbation à droite.) Il l'a souvent défendue contre de vives attaques. Nous avons cru qu'une boutade d'un jour pouvait être sincèrement désavouée.

Il y avait une raison de plus: il est de attaques, il est des soupçons dont il n'est pas même défendre certains hommes. (Approbation à droite.) En le faisant, on semblerait croire que quelqu'un pourrait les en accuser. (Vive approbation.)

Supposer que le maréchal de Mac Mahon pût songer jamais à violer ses serments et à forcer cette enceinte, voilà ce que nous ne voulons pas même laisser soupçonner. Cette Assemblée sait que son épée la protège et ne la menacera jamais. (Vifs applaudissements à droite.)

Voilà pourquoi nous ne voyons pas d'intérêt à poursuivre.

Au même moment, nous dit-on, vous frappiez un autre journal coupable d'avoir offensé le digne président qui est l'expression même de l'autorité de l'Assemblée (Vifs applaudissements à droite), en reproduisant une parole atteinte de censure dans cette enceinte même.

Oui: nous l'avons frappé et nous aurions vainement attendu qu'il désavoua son attaque.

M. TIRARD.—Vous n'avez pas attendu, vous l'avez frappé le jour même.

M. LE MINISTRE.—Nous n'avons pas attendu le désaveu, parce que l'article rentrait exactement dans la ligne habituelle du journal. (Rires et applaudissements à gauche.)

Il était coutumier du fait.

Il a lui-même déclaré, d'ailleurs, qu'il ne désavouerait rien. Nous le savions. Voilà pourquoi nous n'avons pas attendu.

Nous n'avons donc pas eu deux poids et deux mesures. (Exclamations à gauche.) Nous avons agi différemment en présence de circonstances différentes. (Très bien! très bien à droite.)

Je terminerai en m'applaudissant de voir qu'après tant d'efforts nous avons obtenu que ce soit cette Assemblée souveraine qui, seule, soit investie du droit de trancher toutes les difficultés de notre situation. Elle aura une œuvre considérable à accomplir. Lorsque votre commission des lois constitutionnelles vous apportera prochainement le résultat de ses travaux, il y aura bien des choses sans doute qui nous froisseront réciproquement. Nous nous soumettrons tous au jugement de l'Assemblée.

Citoyens, nous saurons le respecter; gouvernement, nous saurons le faire respecter de tout le monde. (Vifs applaudissements à droite.—Aux voix! aux voix!)

M. Victor Lefranc.—Des observations de M. le ministre de l'intérieur m'ont vivement ému; je dirai plus, je dirai plus, m'ont profondément offensé.

M. le ministre a dit d'abord que le côté de l'Assemblée auquel j'appartiens ne s'était que récemment converti au respect des droits de l'Assemblée.

Je proteste en mon nom et au nom de mes amis contre une pareille accusation. (Très bien! très bien! à gauche.)

M. le ministre a ensuite évoqué le souvenir du gouvernement précédent, dont j'ai eu l'honneur de faire partie pendant dix-huit mois.

Sans doute pendant ces dix-huit mois nous n'avons pas traduit devant les tribunaux toutes les offenses dirigées contre les choses les plus respectables. Mais nous l'avons fait dans une mesure raisonnable.

J'ai même proposé à l'Assemblée une loi qui aurait permis au gouvernement de poursuivre toutes ces offenses dans des conditions régulières. Vous avez laissé sommeiller cette loi (Très bien! très bien! à gauche!) et le gouvernement s'est trouvé limité dans son droit de répression administrative.

Je défie, d'ailleurs, que pendant tout le temps de mon ministère, on cite des attaques contre l'Assemblée semblables à celles dont on se plaint aujourd'hui et qui soient restées impunies.

Qui, monsieur le ministre a raison, il ne s'agit que d'offenses, il faut presque toujours attendre que l'offense se plaigne, car souvent le silence et le dédain suffisent à la répression. Mais autre chose est une offense, autre chose est une menace. (Très bien! très bien! à gauche!)

Une menace est un crime, et les crimes sont du domaine du gouvernement, et non de l'Assemblée. (Applaudissements à gauche.)

Quel est le journal qui, sous le régime précédent, a provoqué à l'expulsion de l'Assemblée? Il n'y en a eu aucun. Qui oserait dire ici que M. Thiers s'est montré un seul instant sympathique à l'idée d'un coup d'Etat?

M. Depeyre, ministre de la justice.—On l'y invitait.

M. Victor Lefranc.—Je ne me pardonnerais jamais si, dans ma vie, j'avais laissé passer impunie une pareille provocation! Je prends à témoin de la sincérité de mes paroles ceux d'entre vous qui furent mes compagnons à la mairie de 10e arrondissement, et qui se souviennent de Mazas. (Applaudissements.)

Il ne manque pas de gens, de révolutionnaires qui rêvent aujourd'hui de dénouer les difficultés qui nous entravent par les moyens employés récemment dans un pays voisin.

Je sais que ce jour-là, s'il venait, vous seriez avec nous. Mais il serait trop tard. Si le danger n'existe pas, la provocation existe.

Eh bien, vous vous trouvez en face de deux mesures: l'une qui frappe une simple offense sans attendre que l'offensé se plaigne et que l'offenseur se repente; l'autre qui, en présence d'un article provoquant à la guerre civile, à la violation des lois et à la destruction de cette Assemblée, se contente du repentir du journal. Voilà la situation. Où est l'égalité?

Vous cherchez à établir une comparaison entre votre conduite et celle du gouvernement précédent. Si le gouvernement précédent a failli à sa tâche, vous n'avez qu'à faire mieux que lui (Très bien! très bien! à gauche), et prouver à la France que le nom de *Paria* ne peut être prononcé sans être immédiatement suivi d'un acte de répression.

Je termine en disant que je ne trouve pas la réponse de M. le ministre à la hauteur des devoirs que lui imposait un article comme celui dont nous avons été émus. (Applaudissements à gauche).—La clôture! la clôture!

La clôture est mise aux voix, et prononcée.

M. le comte Rampon.—J'ai l'honneur de proposer un ordre du jour motivé ainsi conçu:

"L'Assemblée nationale, considérant comme insuffisantes les explications fournies par le ministre de l'intérieur, passe à l'ordre du jour."

Voix à droite.—L'ordre du jour pur et simple!

L'ordre du jour pur et simple, avant la priorité, est mis aux voix, et à la majorité de 388 voix contre 311 sur 699 votants, est adopté.

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre de l'Opéra.

L. PLACIDE CANONGE..........Directeur.

Aujourd'hui Jeudi.
MATINÉE A MIDI.
RIGOLETTO, grand opéra de Verdi.
Ce soir, à 7 heures.
ROLAND A RONCEVAUX, grand opéra en 4 actes de Mermet. 26 mars—

Académie de Musique.

Jeudi, 26 Mars 1874,
—Et jusqu'à nouvel ordre.—
Grand succès de la nouvelle pièce burlesque
BLACK CROOK.

Nouveaux tableaux tous les soirs. Première Grande Matinée du "Black Crook," Samedi prochain. Lundi, 30 Mars, débuts de Alice Harrison, Leona Dare, Quilter, Goldrich et Neil Conway. 26mars—

Premier Bal Anniversaire donné par la Société d'Assistance Mutuelle des "Garçons Restaurateurs," à la salle de la Parfaite Union, Samedi le 25 Avril 1874.

DIRECTEURS HONORAIRES:

L. Chaplain,	A. Maire,
J. Strenna,	Chas. Lacoume,
Ed. Denechaud,	D. Lopez,
J. Trisconi,	J. Marchal,
E. L. Zell,	E. F. Mioton,
L. Lamothe,	R. Levi,
B. Bernichan,	A. Alciator,
E. Fléchier,	Chas. Gatlier,
L. Moreau,	M. Brisolara,
P. Huppenbauer,	J. Leblanc,
M. Vonderbank,	A. Pignard,
Hugh Cassidy.	

COMITÉ DE RECEPTION.

E. Garreau,	C. L. Hatry,
O. C. Delarot,	M. Piszini,
A. Chopin,	D. Bechac,
J. B. Benson.	

COMITÉ D'INVITATION:

C. Gamas,	J. A. Lahargue,
P. Pietri,	F. Chapon,
E. Garreau,	D. Bechac.

Prix de la carte, souper inclus.......$3 00
S'adresser au No. 21 rue Royale, et chez les principaux restaurateurs.
Les demandes pour invitations de dames doivent être soumises au comité, au No. 23 rue Royale.
Aucune dame ne sera admise sans invitation.
17 mars

Promenade et Réunion de Société.

Soirée organisée par les Dames de l'Eglise de la Nouvelle Jérusalem.

—La réunion aura lieu à—
ODD FELLOWS' HALL,
Jeudi et Vendredi Soir, 9 et 10 Avril 1874 à 7 heures.

On commencera à danser à huit heures et demie.
Prix du billet.............. 25 cts.
N. B.—Il y aura dans la salle un orchestre complet. 21 mars—

GRAND BAL,

—DONNÉ PAR—
La Société des Demoiselles de la Nouvelle-Orléans,
Au bénéfice de la Caisse de Secours de
"L'UNION FRANÇAISE",
LE SAMEDI, 25 AVRIL 1874,
A la Salle Grünewald.

Présidente..........	Mlle Hortense David.
Vice-Présidentes..........	Mlles Zulma Mallet, Valentine Briengne.
Secrétaire..........	Mlle Aurore Jolissaint.
Trésorière..........	Mlle Aimée Caillier.

—DIRECTRICES—

Mlles A. Segassie,	Mlles M. Stiges,
C. Gégoné,	C. Bassel,
C. Picard,	M. Marty,
R. Lavie,	M. Boulanger,
E. Parlongue,	M. Mercère,
M. Gégoné,	C. Pullen,
L. Ségassie,	M. Mullen,
O. Borremans,	A. Israel,
H. Jouet,	J. de Montluzin,
A. Spor,	A. Pullen,
E. Daussin,	M. Sallette,
E. Gaudin,	L. Sallette,
R. Parlongue,	T. Michon,
V. Cathalougne,	O. Botto,
M. Forcaria,	H. Ségassie,
C. Néguéloua,	Ad. Jollissaint,
R. Mallet,	A. Néguéloua,
	C. Néguéloua,
C. L. Leblond, etc., etc.	

—COMITÉ DE RÉCEPTION—

Mlles C. Picard,	Mlles C. Gégoné,
L. Ségassie,	O. Borremans,
R. Lavie,	V. Catalougne,
H. Jouet,	E. Parlongue,

—COMITÉ D'INVITATION—

Mlles M. Gégoné,	Mlles M. Sallette,
A. Spor,	C. Picard,
O. Borremans,	J. de Montluzin,
C. Bassel,	E. Gaudin,
R. Lavie.	

—COMITÉ DE FINANCES—

Mlles V. Catalougne,	Mlles G. Borremans,
H. Jouet,	M. Gégoné,
A. Ségassie,	C. Picard,
E. Parlongue,	A. Spor.

—COMITÉ D'ARRANGEMENT—

Mlles R. Lavie,	Mlles C. Picard,
O. Borremans,	A. Ségassie,
C. Gégoné,	E. Parlongue.

Les demandes d'invitation pourront être faites ou adressées aux endroits indiqués ci-après: Alph. Walz, 66 rue Conti; Grover & Baker, 107 rue du Canal; L. Grunewald, 129 rue du Canal; Guébié & Nippert, 137 rue du Canal; A. Bonnet, 65 rue Royale. 15 mars—

LOTERIES.

MAGNIFIQUE PLAN.

Seulement 10,000 Numéros.

LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE,
A NUMERO SIMPLE.
Gros Lot.................$20,000

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
(Incorporée le 17 août 1868.)

CLASSE D.

Devant être tirée en public, à la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 28 mars 1874.

PLAN.

10,000 Billets........Billets seulement $10

MOITIÉ, QUART ET HUITIÈME EN PROPORTION.

1 lot de........$20,000 est........	$20,000
1 lot de........10,000 est........	10,000
1 lot de........5,000 est........	5,000
40 lots de........500 sont........	20,000
200 lots........100 sont........	20,000

LOTS D'APPROXIMATION:

9 approximations de $300 chaque pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $20,000 sont........	$2,700
9 approximations de $200 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 sont........	1,800
9 approximations de $100 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $5,000 sont........	900
270 lots s'élevant à........	$80,400

EXPLICATION DES LOTS APPROXIMATIFS

Les autres neuf unités de la même dizaine du numéro gagnant les trois gros lots auront droit à 27 lots d'approximation. Par exemple, si le billet No 1246 gagne le lot de $20,000, les billets Nos 1241, 1242, 1243, 1244, 1245, 1247, 1248, 1249 et 1250 auront droit à $300 chacun. Si le billet No 231 gagne le lot de $10,000, les billets Nos 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239 et 240 auront droit à $200 chacun. Si le billet No 450 gagne le lot de $5000, les billets Nos 441 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448 et 449 auront droit à $100 chacun.

Billets entiers, $10; Demi-Billets, $5; Quarts de Billets, $2 50, Huitièmes de billets $1 25.

LOTS PAYABLES EN PLEIN ET SANS DÉDUCTION.

Les demandes doivent être adressées à la LOUISIANA STATE LOTTERY COMPANY
LOCK-BOX 692, P. O.,
Nouvelle-Orléans.

Envoyez des mandats de poste ou faites enregistrer vos lettres. 21janv—73—1an

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES

LIQUEUR HYGIÉNIQUE
(approuvée des médecins)
LAURENT LACASSAGNE,
(AGENT.)

A vendre chez:
QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille-Levée.
CAZAUX & VERGNOLE, No 73 rue de la Vieille-Levée, et
VINCENT BATTOLARA, No 12 rue Dumaine. 22 oct—1an 2fpe

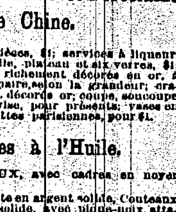

TOUX, RHUMES, ASTHME. Ces affections, ainsi que la Grippe, les Bronchites, les Catarrhes, les Irritations de la gorge et des poumons cèdent immédiatement à l'usage du **Baume Pectoral aux Navets Indiens.** Préparé et à vendre par E. LAPLACE, Pharmacien, 23 et 25 Champs Elysées. Prix du flacon, $1. On le trouve aussi dans les principales pharmacies. 8 nov—3m MA V D

Sauvez vos jours et vos propriétés

HUILE DE BLANC DE BALEINE MINÉRALE.

C'EST la grande lumière du siècle. Elle éclaire mieux que toutes les autres huiles. Elle offre positivement aussi peu de dangers que l'huile de blanc de baleine ou l'huile de saindoux.

Le point où elle prend feu est d'environ 300 degrés Fahrenheit.

On peut la passer, sans crainte, au-dessus du feu.

Elle ne prend pas feu et, conséquemment, n'est nullement dangereuse.

Elle ne fume pas et n'a pas d'odeur en brûlant.

Si la lampe se casse, l'huile éteindra la flamme.

Elle est aussi économique que la meilleure huile kerosine.

Elle n'exige qu'un de nos becs.

Le gouvernement l'a adoptée pour les bateaux à vapeur, les navires, etc.

Elle est patentée et l'uniformité en est garantie.

Demandez la circulaire, qui donne tous les détails.

BOSTICK & SEYMOUR, Seuls agents au Mississippi, en Louisiane, dans l'Alabama, en Floride et au Texas. Aux Nos 45 et 47 de la rue Front, 46 et 48 de la rue Fulton, près Poydras Nlle-Orléans. 19 mai—1an—V et C

Pilules Cathartiques d'Ayer

Pour la guérison de tous les maux d'estomac, de toutes les maladies du foie et des entrailles. C'est un léger apéritif et un excellent purgatif. Elles sont purement végétales et ne contiennent ni mercure ni minéraux. En les prenant à temps, on prévient bien des souffrances et bien des affections sérieuses; chaque famille devrait en avoir. Une longue expérience a démontré que ce sont les plus efficaces de toutes les pilules dont le marché abonde. Elles purifient le sang, chassent du corps les éléments de corruption et les corruptions elles-mêmes, font disparaître les obstructions et remettent la machine humaine dans un état normal. Les pilules d'Ayer nettoient les organes internes qui ont perdu leur élasticité et en stimulent l'action. Aux premiers symptômes de la maladie succède la santé, et il n'est guère possible de se faire une idée des bienfaits de ce changement que par le nombre immense de ceux qui en jouissent. Recouvertes d'une couche de sucre le goût en est agréable et elles conservent indéfiniment leurs vertus; aussi sont-elles toujours parfaitement fraîches et efficaces. Elles ne portent aucune atteinte à la constitution et n'empêchent pas le malade de vaquer à ses occupations.

L'enveloppe de chaque boîte indique la manière de s'en servir comme remède des familles et pour les maladies suivantes qu'elles guérissent rapidement:

Pour **la dyspepsie ou l'indigestion, les langueurs, le manque d'appétit,** il faut les prendre modérément, afin de stimuler l'estomac et lui donner des forces;

Pour **la maladie de foie et des divers symptômes, le mal de tête, la migraine, la jaunisse, les coliques bilieuses et les fièvres bilieuses,** il faut les prendre avec jugement, dans le seul but de corriger l'action ou d'enlever les obstructions;

Pour **la dyssenterie ou la diarrhée,** une légère dose seulement est nécessaire;

Pour **les rhumatismes, la goutte, la gravelle, les palpitations de cœur, les douleurs aux côtés, aux dos et les maux de reins,** il faut les prendre continuellement afin de changer l'action du système, et dès que le changement s'opère, le mal disparaît;

Pour **l'hydropisie et les enflures** causées par l'hydropisie, il faut les prendre souvent et à fortes doses pour qu'elles produisent l'effet d'une purge drastique;

Pour **la suppression,** il faut en prendre une forte dose, car l'effet désiré est produit par sympathie.

Comme **pilule après le dîner,** prenez-en une ou deux pour aider la digestion et débarrasser l'estomac.

Une dose prise de temps en temps stimule l'estomac et les entrailles, donne de l'appétit et fortifie le système. Il est donc souvent avantageux d'y avoir recours en l'absence d'un malaise. Quelqu'un qui se sent assez bien s'aperçoit que ces pilules font qu'il se sent beaucoup mieux à cause de l'effet qu'elles ont sur les organes de la digestion.

PRÉPARÉES PAR
Le Dr J. C. AYER & Co, chimistes,
LOWELL, Mass., U. S. A.
A vendre chez tous les pharmaciens.
27janvier—1m.Mar.J.S.

Rice Brothers & Co.,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS
—De—
Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères,
AMÉRICAINE ET ÉTRANGÈRE,
—Aux—
Nos 89 et 91 de la Rue du Camp,
SUCCURSALE,
Au No 565 de la Rue des Magasins,
ENTREPOT,
Aux Nos 143, 145 et 147 de la Rue des Magasins.

OUTILS de Charpentiers et de Tonneliers, MACHINES et OUTILS de Ferblantiers, ARTICLES CREUX en Fonte, en Ferblanc et Emaillé.

FOURNEAUX de Cuisines et RÉCHAUDS, Toute espèce d'ARTICLES DE MÉNAGE.

—FABRICANTS DE—

ARTICLES en Ferblanc brillant et vernis de laque,

FOURNEAUX doubles, élevés, de Warren, pour cuire au charbon,

FOURNEAU Charter Oak, de Cuisine, connu depuis dix-huit ans, comme le seul Fourneau parfait.

Chaque Fourneau Charter Oak est garanti.

Demandez la liste des prix et les catalogues qu'on a [illegible] cles.

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE

NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES.

SEULS AGENTS POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU CHATEAU

PAPE CLÉMENT,

Des COGNACS Vineyard Proprietors, Gautier Frères, Larrende, Sutton, Goldenburg, Des EAUX-DE-VIE de la Rochelle, Alex. Seignette, Des GRANDS VINS de A. de Luze & fils et Larronde frères, Des SARDINES de la marque Edel'n Gillet.

Importateurs des EAUX-DE-VIE de Castillon, etc., du GENIÈVRE Impérial Eagle et La Cloche, du PORTO et SHERRY de Paul Emile Thomas, de H. Roig, etc., de VINS ROUGES et BLANCS, en barriques, demi-barriques et caisses, CONSERVES, BOUCHONS, &c.

23 & 25 - - - - - - - Rue Bienville - - - - - - - 23 & 25

14janv—6m NOUVELLE-ORLÉANS.

ALBIN ROCHEREAU. CHARLES T. DUGAZON. Mme. ADELE REPP, la commendam. PIERRE RABITES. ERNEST MERILH.

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,

COMMISSION MERCHANTS,

IMPORTERS OF
WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.,
8 SOUTH WILLIAM ST., New York. 16 & 18 ST. LOUIS ST. New Orleans.
31 août—1an

147--------147

Rue du Canal.

ERLEBACH & CHARDEY,

PROPRIÉTAIRES

de l'unique magasin de ce genre qui soit au Sud et lequel est connu sous le nom de

THE ORIGINAL
GREAT SOUTHERN
DOLLAR STORE

FONDÉ EN OCTOBRE 1869.

IMMENSE ATTRACTION!

Marchandises valant $3, $4 et $5,
Vendues à $1 seulement.

NOUS avons reçu un stock complet de Marchandises d'utilité, de valeur, et de fantaisie du meilleur goût et d'un fini irréprochable, qui ont été spécialement choisies et importées pour notre grande réouverture.

Ces marchandises surpassent, sous tous les rapports, toutes celles offertes jusqu'à ce jour par le "Dollar Store" comme utilité, valeur, richesse et assortiment; et, malgré leur grande supériorité, nous offrons au public le choix de toutes ces marchandises à $1 seulement, rien au-dessous, rien au-dessus.

Nous donnons ci-après l'énumération d'une partie des articles composant notre immense stock:

VERRERIE de Bohême, GARNITURES de toilette, VERRE D'EAU, CABARETS, PORCELAINE de Chine, ARTICLES de Vienne, PORTE-MONNAIES en vrai cuir de Russie, CEINTURES cuir de Russie, SACS de Dames, ALBUMS, BOITES à ouvrage, ALBUMS pour Musique, PUPITRES, TROUSSES de Voyage.

FOURRURES! FOURRURES!

COLS et MANCHETTES pour Dames, toile et dentelle; MOUCHOIRS pour dames, toile et dentelle, et brodés; CORSETS français, CHEMISES, JUPONS, CALEÇONS, CAMISOLES et BAS.

Un très grand choix de CHAPEAUX GARNIS pour dames, demoiselles et enfants.

RUCHES du dernier genre, par pièces et à la yarde.

PARFUMERIE ET ARTICLES DE TOILETTE Brosserie, Savons et Peignes, etc., etc.

Une grande variété de COUTEAUX de poche, COUTEAUX à dessert et de table, CANIFS, etc. Toute cette coutellerie est importée des meilleures manufactures anglaises.

CUILLÈRES et FOURCHETTES de table plaqué sur métal blanc; CUILLÈRES à thé, GOBELETS, CASSE-NOISETTES, ANNEAUX de serviettes, argentés sur métal blanc.

Notre rayon de Bijouterie ne laisse rien à désirer; le tout est en plaqué français: BROCHES et BOUCLES d'oreilles, BOUTONS de manchettes, COLLIERS avec MÉDAILLONS;

Un beau choix de BRACELETS, PORTE-MOUCHOIRS, PORTE-PLUMES, CRAYONS, etc., etc., etc.

Tout un assortiment de JOUETS D'ENFANTS et d'ARTICLES DE JOUR DE L'AN,

ETAGÈRES pour salons, GLACES sur pied, ORNEMENTS, CRACHOIRS en porcelaine de Chine, LAMPES, TASSES et SOUCOUPES dorées.

Magnifiques STORES, pour fenêtres, à $1.00 la paire.

TABLEAUX Chromos et CAGES, etc., etc., et tous ces articles seront vendus indistinctement $1.00.

Nous faisons de grandes concessions aux marchands, et les ordres envoyés seront l'objet de notre attention particulière. Nous expédions des marchandises sur réception de mandats sur la Poste ou C. O. D., contre remboursement.

Demandez des Catalogues donnant l'énumération de tous les articles contenus dans notre établissement; ils vous seront expédiés gratis.

ERLEBACH & CHARDEY,
147, RUE DU CANAL,
Nouvelle-Orléans, Lne.
P. O. Boîte No 749.

Nous désirons informer le public que le magasin "The Original Dollar Store", fondé en 1869, n'a pas changé de local et qu'il est toujours au 147 de la rue du Canal, où nous serons heureux de recevoir nos nombreux amis et clients.
16 nov—4m

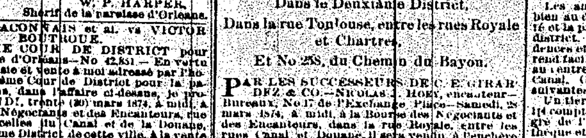

RÉNOVATEUR
VEGETAL SICILIEN
—DE—
HALL,
POUR LES CHEVEUX.

CHAQUE année augmente la popularité de cette excellente préparation pour les cheveux—popularité qui n'est due qu'à son mérite. Nous sommes à même d'assurer nos anciens clients qu'elle est toujours à la hauteur de sa renommée, qu'elle seule donne AUX CHEVEUX GRIS leur couleur primitive, les rend souples et soyeux, nettoie et blanchit la peau. Elle enlève les éruptions et les pellicules, et, grâce à ses propriétés toniques, ortifie les cheveux et les empêche de tomber.

Elle épaissit la chevelure; dans la calvitie elle rend aux glandes capillaires leur première vigueur et font repousser les cheveux, excepté dans l'extrême vieillesse. C'est la préparation la plus économique qui ait jamais été employée, et exige moins d'applications. A. A. Hayes, inspecteur de l'Etat du Massachusetts, s'exprime ainsi, en en parlant: les matières sont pures, d'excellente qualité et choisies avec soin; je la considère comme la MEILLEURE PRÉPARATION.

En vente chez tous les pharmaciens et tous les marchands de médicaments.

PRIX UNE PIASTRE.

TEINTURE DE BUCKINGHAM
POUR LES FAVORIS.

Notre rénovateur exigeant trop de temps et trop de soins en tant qu'il s'agit des favoris nous avons composé une teinture qui atteint rapidement le même résultat. L'application en est facile et la couleur ne s'efface pas. A vendre par tous les pharmaciens. Prix, cinquante cents.

Fabriqué par R. P. HALL & Co.,
NASHUA, N. H.
27 sept—1 an.

D. R. PERRET,

MARCHAND-COMMISSIONNAIRE,
11 .... RUE St-LOUIS 11
Nouvelle-Orléans.

Il sollicite des Consignations de Coton, Sucre, Mélasse, Riz, Peaux, et autres produits à la vente desquels il donnera toute son attention.
11jan—3m d. mar. jeu.

Transféré au 131 de la rue Canal.

E. LEVY & Co,

PROPRIÉTAIRES
—DU—
GRAND DOLLAR STORE
DU SUD.

FONDÉ EN 1868.

Désirent mettre sous les yeux du public la liste suivante qui renferme une partie des articles achetés pour la saison prochaine et dont le prix, pour chacun d'eux, sans exception, est de

UN DOLLAR SEULEMENT;

Tabourets pour les pieds, en tapis de Bruxelles et de velours, Paillassons en rotin et en coco, Tapis en toile cirée 4 sur 8. Un magnifique assortiment de cols ruchés et de toutes autres genres, pour dames.

Articles de Ménage

POUR UN DOLLAR.

Services à thé et à café, Grandes boîtes à épices, contenant des casiers pour six différentes épices, Boîtes à couteaux et à fourchettes, Epoussettes, Plumeaux, Grandes boîtes-tirelires spongieuses.

Belles broderies françaises.

10 yardes pour $1; 8, 6, 4, 3, 2 et 1 yarde, de meilleure qualité, pour

UN DOLLAR.

Mouchoirs batiste, très beaux, avec des initiales brodées, 2 pour $1. Mêmes mouchoirs, pour messieurs, au même prix.

UNE MACHINE A COUDRE DE FAMILLE, COMPLÈTE, POUR UN DOLLAR.

Trois beaux Oiseaux du Sud, empaillés, placés sous un globe de verre, pour $1.
Stéréoscopes, $1.
Six vues, soit américaines, soit françaises, $1.
Un magnifique assortiment de tableaux, peints à l'huile, tous sujets choisis, pour $1 chaque.

Fleurs françaises et Rubans pour Ceintures.

UN DOLLAR.

Jolis Rubans pour chapeaux, 6, 4, 3 et 2 yardes pour $1.
Stores en toile, toutes couleurs et toutes grandeurs, unis et avec dessins au centre,

UN DOLLAR PIECE.

Serviettes en toile; 6, 4, 3, 2, pour un dollar meilleures que les anciennes.
Nappes en toile, grandeur extra, $1.

NOUVEAU DÉPARTEMENT-ARGENTERIE.

Plus d'articles pour un dollar que jamais auparavant. Coutellerie de table et de poche, Articles en bois sculpté, Linge de dessous pour dames et pour messieurs, Chapeaux garnis, Fourrures, Châles, Bijouterie, Jouets, Articles en Cuir, Faïence, Porcelaine de Chine, Verrerie de Bohême, Bijouterie jais et caoutchouc, Ceintures, Plumes d'autruche.

VOILA LES ARTICLES

que nous avons ajoutés, CETTE SAISON, à l'immense liste de ceux que nous avions l'habitude d'importer; ils sont entièrement nouveaux et ils
paraît-ont
pour
la première fois cette saison,
dans notre

GRAND MAGASIN A UN DOLLAR.

Nous avons, en outre, notre stock habituel qui comprend

250,000 Articles Nouveaux,

A UN DOLLAR CHAQUE.

Articles de Fantaisie.

Boîtes à ouvrage garnies, porte-musique, secrétaires, nécessaires, jeux de domino, jeux d'échecs, jeux de trictrac, tout à fait complets; albums en maroquin et en cuir de Russie, pour 50 et 100 portraits, à bordures dorées; boîtes pour touristes, instruments de mathématiques, boîtes garnies pour jeunes artistes, porte-monnaie en cuir de Russie, sachets et sacs de voyage, brosses à cheveux unies et incrustées de perles, manches en buffle; glaces; miroirs de main, boîtes à poudre de riz; stéréoscopes, avec une demi-douzaine de vues; toilettes pour dames et pour messieurs, complètement garnies; tuinelles.

Fourrures! Fourrures!

Pour dames, pour demoiselles et pour enfants, de $1 à $10; fourrures en zibeline, manchon et cape, $5, valant $15 dans tous les Etats-Unis. Chapeaux de velours, élégamment garnis, pour dames, pour demoiselles et pour enfants; $1; chemises et bas de jupons brodés et tuyautés, pour dames; robes de nuit, pantalettes, robes d'enfants; une demi-douzaine de paires de bas pour dames.

Très jolis devants de chemises, blancs, $1; écharpes en soie, derniers genres et toutes nuances; $1; trois paires des meilleurs demi-bas anglais, $1; demi-douzaine de mouchoirs en toile, ourlés, $1; une chemise et un caleçon, en bon mérinos, $1; cannes et parapluies pour tous les goûts, à $1 chaque.

Livres! Livres!

Avec élégante reliure et dorée sur tranches, des auteurs les plus distingués; poètes, historiens, publicistes, hommes de science, etc.

Verrerie de Bohême et Porcelaine de Chine.

Toilettes, trois pièces, $1; services à liqueur, comprenant bouteille, plateau et six verres, $1; vases de cheminée, richement décorés en or, $1 chaque, à $1 la paire, selon la grandeur; crachoirs en porcelaine, décorés or; coupe, soucoupe et plateau, avec devise, pour présents; vases en porcelaine et statuettes parisiennes, pour $1.

Peintures à l'Huile.

JOLIS TABLEAUX, avec cadres en noyer doré, à $1.
Anneau de serviette en argent solide, Couteaux à fruits, en argent, solide, avec pique-noix attaché, $1; Théière en argent plaqué, $1.

Coutellerie Anglaise, Supérieure.

Une douzaine de Couteaux et de Fourchettes, $1; demi-douzaine Couteaux pour dessert, à manche d'ivoire, $1; quatre Couteaux pour table, $1; Service à découper, manches en ivoire sculpté, $1; trois paires de jolis ciseaux, de différentes grandeurs, dans un étui en maroquin, $1; quatre jolis couteaux de poche fantaisie, $1; dito, avec ciseaux et tire-bouchons, $1 deux bons rasoirs, dans une boîte, $1.

Articles de Ménage, etc.

Demi-douzaine Essuie-mains en toile, $1; Nappe en toile, 9/4, $1; une douzaine de Serviettes en toile damassée, $1; Rideaux en dentelle, Stores, l'Atéros et Paniers en bois sculpté; Glaces 17 sur 10. Cadres en noyer, $1; Lampes de tous genres, complètes.

Jouets Mécaniques et à Vapeur.

Et un grand assortiment, très varié, de Jouets pour tout genre, seront exposés à partir du jour de Déjour de l'An, jusqu'après les fêtes de la Noël et du jour de l'An.

Nous faisons de larges concessions aux clubs et aux marchands. Le public peut être certain que nous ne nous départirons pas de notre manière habituelle d'opérer loyalement et consciencieusement. Tous ordres envoyés par la malle ou autrement seront l'objet de toute notre attention. Marchandises expédiées dans toutes les parties des Etats-Unis, sur réception de mandats de poste, traites ou payables au moment de la livraison.

Adressez-vous à

E. LEVY & CO.,
P. O. Box 246, New Orleans.

Souvenez-vous du transfert de notre établissement au No 131 de la rue du Canal, Bâtisse Touro, et, aussi, que nous n'avons plus aucun rapport avec qui que ce soit occupant notre ancien local, que l'on cherche à faire passer pour le "premier et véritable Dollar Store." 20 oct—6m

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. DE FERIET & CO.

SUCCESSION DE THÉOPHILE WILTZ
No. 25,455.

Très agréable résidence de famille dans la rue Louisa, entre les rues Cassacalvo et Moreau.

PAR G. DE FERIET & CO, JNO. G. MONCOSE, Encanteur—Bureaux, No 50 de la rue Royale.—SAMEDI, 28 mars 1874, à midi, à la bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique:

1o. Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Louisa, Cassacalvo, Piété et Moreau. Le dit terrain est désigné par la lettre A; il a 45 pieds de face à la rue Louisa, sur une profondeur de 118 pieds 4 pouces entre lignes égales et parallèles; ensemble, l'agréable résidence de famille qui est dessus et a un grand corridor ou vestibule, 4 chambres, 2 cabinets, galerie fermée dans le fond; cuisine ayant une chambre; puits, cuve, lieux d'aisance, etc., etc.; ensemble, 34 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane, réduites à 12 actions.

2o. Un autre terrain situé dans le même îlet, désigné par la lettre B, et touchant au terrain ci-dessus mentionné; il a 42 pieds de face à la rue Louisa, sur une profondeur de 118 pieds 4 pouces entre lignes égales et parallèles; ensemble, les bâtisses et améliorations qui sont dessus.

Le tout d'après un plan dressé par D. E. Seghers en date du 19 mars 1874.

CONDITIONS—Pour la propriété décrite en premier lieu, l'acquéreur donnera un billet d'acceptation (check note) ... [illegible] ... Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant A. J. Lewis, notaire public. 25m—

PAR G. DE FERIET & CO—John G. Moncose, encanteur—Bureau, et Salle de vente, No. 50 de la rue Royale—SAMEDI, 28 mars, 1874, à midi à la bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique:

Un certain terrain situé dans le troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Montegut, Remparts, Amour, Prieur et Bourgogne ou Craps. ... [illegible] ... L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant O. Drouet, notaire public.

Succession de Caleb Whittington Deux. ième Cour de District de la Paroisse d'Orléans.—No. 25,929.

PAR G. DE FERIET & Co., JNO. G. MONCOSE, encanteur.—Bureau No 50 de la rue Royale.—SAMEDI 28 mars, 1874, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, en date du 18 février 1874, pour le compte de la dite succession, les propriétés ci-après décrites:

1o. Deux certains terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No. 45 compris entre les rues Derbigny, St Louis, Claiborne et Promenade Carondelet. ... [illegible] ...

2o. Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No. 45 compris entre les rues Claiborne, St-Louis, Derbigny et Conti. ... [illegible] ... Les actes de vente pardevant O. Morel, notaire public, aux frais des acquéreurs. 24 mars—

Hôtel De Soto ou Magasins Bleus au coin des rues Bienville et Peters

PAR G. DE FERIET & Co., JNO. G. MONCOSE, Encanteur—Bureau No 50 de la rue Royale, SAMEDI, 28 mars 1874, à midi, à la bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique:

1. Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Peters, Conti et Vieille Levée ... [illegible] ... Acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant C. V. Foulon, notaire public.

GUIDE DU COMMERCE.

BANQUES.

Workingmen's Bank, Banque des Travailleurs et Caisse d'Epargne, V. MAIGNAN président, 34 Canal.
N. O. Savings Institution, 156 Canal.
Freedmen's Savings & Trust Co., 182 Canal.
La Sav's. Bank & Safe Deposit Co., 51 Camp.

COMPAGNIES D'ASSURANCES.

(CONTRE L'INCENDIE.)

N. O. Mutual Ins. Co., coin Camp et Canal.
Merchants' Mutual Ins. Co., 104 Canal.
Mechanics' & Traders' Ins. Co., 14 Carondelet.
Crescent Mutual Ins. Co., coin Camp et Cl. Place.
Home Mutual Ins. Co., 78 Camp.

(SUR LA VIE.)

1a. Eq. Life Ins. Co., coin Carondelet et Gravier.
Eq. Life Assur. Society, of N. York, 39 Camp.
Ætna Life Ins. Co., of Hfd, Con. 2 Carondelet.

JOUETS, ARTICLES DE FANTAISIE.

Guébié & Nippert, 137 Canal, Nlle-Orléans, **Guébié & Nippert**, 4 Paradis Poissonnière, Paris
T. Moreau, coin Toulouse et Royale.

MERCERIE ET FANTAISIE.

J. H. Martinstein, 12 Royale.

MARCHANDISES SÈCHES.

Théo. Danziger & Sons, 203 Canal.
J. Turcotte, coin Canal et Baronne.

ÉTOFFES POUR DEUIL.

A. Labry, 31, Bourbon.

CHAPELLERIE.

R. F. Lee Hat Store, coin Royale et St. Louis.

QUINCAILLERIE ET INSTRUMENTS ARATOIRES.

A. Baldwin & Co., 74 Canal et 95 Commune.

MACHINES A COUDRE.

Grover & Baker S. M. Co., 107 Canal.
Wheeler & Wilson, (Peck Bros.) 49 Canal.

CHEMISES ET ARTICLES DE TOILET TE POUR MESSIEURS.

S. N. Moody, coin Royale et Canal.

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS.

L. Godchaux, 81 et 83 Canal, 213, 215, 217 V. Levée
J. Lazard, 195 Vieille Levée.

MEUBLES DE LUXE ET ORDINAIRES.

P. Mallard, coin Bienville et Royale.

BRODERIES, LINGERIE, DESSINS.

Mme Montardier, 19, Bourbon.
Mme. Hapke, (autrefois Maître,) 9, Bourbon.
U. N. Doiseau, coin Bienville et Bourbon.

ARTICLES DE COIFFURE ET DE FANTAISIE.

Charles Trouilly, coin Bienville et Chartres.

OPTICIENS.

C. Dahamel, 111, Canal.

LIBRAIRES.

Hébert & Cie., coin Chartres et Bienville.

RESTAURANTS.

Rest. Jules Marchal, 19 Union.

PENSION.

E. Haistre, 11 Toulouse, $4 par semaine.

FABRIQUES DE CANDI, CONFISERIES, ETC.

Norman & Reiss, 121 & 123, Vieille Levée.
L. Siddal, 93, Vieille Levée.

BOULANGERIE.

J. M. Lafferranderie, 275 Tremé.

CIGARES, TABACS, ETC.

Ed. L. Zell, coin Carondelet et Canal.
F. A. Gonzales, coin Camp et Commune.

ORGUES, PIANOS, MUSIQUE.

Louis Grünewald, 18, 20 et 22, Baronne.
M. Elie, 151 et 153, Canal.
J. Charpaux's, 9, Royale.

PLOMBEURS.

C. L. Chapotel, coin Bourbon et Bienville.

FUSILS, ARTICLES DE CHASSE.

F. Charleville, 55, St-Charles.
J. Saget, 198, Chartres.

COUTELLERIE, BANDAGES, REPASSAGE.

L. Lamothe, fabricant, 64 Royale.

TABLES DE BILLARD.

Miller Bros., coin Commune et St-Charles.
St. Charles Billiard Saloon, sous l'Hôt. St-Ch.
Crescent Billiard Hall, coin Canal et St-Charl.

COSTUMES, DOMINOS & MASQUES.

V. Alaban, 91 Conti.

RELIURE ET FOURNITURES DE BUREAU.

S. Reichert, 140 Royale.

ACCORD ET REPARATION DE PIANOS.

J. Piñaud, 86 Espagne, 3me District. Aussi, 60 rue Royale près Conti.

The Freedmen's Savings & Trust Co.

CAISSE D'ÉPARGNES.

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.

SUCCURSALE DE LA NELLE-ORLÉANS,

No. 182, Rue du Canal,

ENCOIGNURE DRYADES.

HEURES DE BANQUE:
De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.
Ouverte les samedis soirs, pour recevoir des dépôts, de 6 à 8 heures.

Un intérêt est alloué sur les dépôts.

C. D. STURDEVANT, Caissier. HENRY BACAS, Assist.-Caissier.

On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque. 5janv74—1an

VENTES A L'ENCAN.

HOFFMANN, MARKS & CO.

Vente sans limite de 250 lots de linge de saison, 150 lots de vêtements pour hommes et 75 douzaines de chapeaux du dernier genre.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—ALEX. LEVY, encanteur—Salle d'encan, au No. 28 de la rue de Chartres—Aujourd'hui, JEUDI, à 10 heures du matin, il sera vendu—
250 lots de linge de saison comprenant un assortiment complet.
150 lots de vêtements pour hommes et 75 douzaines de chapeaux du dernier genre.
Conditions à la vente. 22mars—

PAR PLACIDE J. SPEAR

Articles de fantaisie des derniers et des plus riches genres, importation française.—Tout le fonds de commerce en objets de fantaisie, de M. G. Lavie, qui abandonne ce genre de commerce pour s'occuper de la lingerie et du linge de peau pour messieurs.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No. 46 du Passage de la Bourse—MARDI, 31 mars, à dix heures et demie il sera vendu au magasin de M. G. Lavie, No. 122 de la rue du Canal entre les rues St-Charles et Carondelet, et sans réserve.—Mr. Lavie se retirant du commerce d'articles de fantaisie—tout le stock, comprenant en partie— ... [illegible] ...

Conditions—Comptant.

N. B.—Le tout forme un des assortiments les plus beaux, les plus coûteux et les plus variés, sortant des premières maisons d'Europe et à particulièrement ... [illegible] ... 25 mars

Gages non rachetés au bureau de prêts de l'angle des rues Toulouse et Royale.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.—Bureau, No. 46 du Passage de la Bourse.—MERCREDI et JEUDI, 25 et 26 mars, à 10 heures et demie, il sera vendu, à l'angle des rues Toulouse et Royale—

Tous les gages non rachetés au dit bureau de prêts comprenant une grande et riche collection de diamants, montres en or et montres en argent des plus célèbres fabriques anglaises, suisses, françaises et américaines, chaînes et colliers en or, bagues et épinglettes en or, lorgnettes, revolvers, fusils à deux coups, argenterie, plaqué, tableaux à l'huile, gravures, machines à coudre des différentes fabriques célèbres, telles que Singer, Wheeler & Wilson, Elias Howe, Sloat, Grover & Baker; pendules françaises, lits, matelas, linge de seconde main et une longue liste d'articles dont l'énumération serait trop longue.

Conditions—Comptant sur les lieux.

N. B.—Cette vente est péremptoire, elle mérite l'attention des marchands de la ville et de la campagne. Tous les objets, garantis au moment de la vente, pourront être rendus dans les 24 heures s'il ne sont pas ce qu'ils ont été déclarés être.
18 mars

VENTES JUDICIAIRES.

Joseph Henry vs. la Demoiselle Marguerite Hayes.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 5,538.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai SAMEDI, dix-huit (18) d'avril 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé au faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, faisant partie du terrain No. 213, dans l'îlet borné par les rues de Craps, Mandeville, des Grands Hommes et Marigny ... [illegible] ...

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
14mars—8t Shérif de la paroisse d'Orléans.

SUCCESSION DE FEU A. CONSTANT HEARING, décédé.

DEUXIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans.—No. 35,993.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 14 février 1874, et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, SAMEDI, vingt-huit (28) mars 1874, à cinq heures P. M., à mon entrepôt Nos 23 et 25 rue d'Orléans, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication ... [illegible] ... Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
17 mars—2t Shérif de la paroisse d'Orléans.

ADOLPHE D'AQUIN vs. FRANÇOIS LACROIX.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 5,804.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai MARDI, 31 mars 1874 à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont suit: ... [illegible] ...

Saisies dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
15 mars—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Dimitry Agapitos vs. Jean Baptiste Sparicio.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 5,334.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, quinze (15) d'avril 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit— ... [illegible] ...

W. P. HARPER,
14mars—3t Shérif de la paroisse d'Orléans.

CHARLES BACONNAIS et al. vs VICTOR BOUTROUE.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 42,851.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai LUNDI, trente (30) mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit: ... [illegible] ...

W. P. HARPER,
7 mars—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LA VEUVE FANNY ASHER vs. EUGÈNE SURGI.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 5,665.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai LUNDI, trente (30) mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit: ... [illegible] ...

Saisies dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
27 fév—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

JEUDI—26 MARS 1874.
600 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
75 Caisses Congress cousus de Newark.

PAR E. ROGER & Co.—H. SAMORY, Encanteur.—JEUDI, 26 mars, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur salle d'encan, Nos 45 et 47, rue Decatur (anciennement Vieille-Levée)—

600 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, comprenant un bel assortiment pour dames, demoiselles et enfants, reçues par les derniers arrivages du Nord.

75 caisses Congress cousus de Newark.
Convenable pour le détail de la ville.
Conditions à la vente. 25 mars—

PAR S. GUINAULT.

Six portions de terre, face au Bayon St. Jean et le Chemin Coquillé, près du Toll Gate, connus sous le nom de "La Folie."

Un lot de terre avec bâtisses, améliorations, etc., etc., la maison portant le No. 332 de la rue Prieur.

PAR S. GUINAULT, encanteur.—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville, SAMEDI, 4 avril 1874, il sera vendu à midi précis, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, les propriétés suivantes:

1o. Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Troisième District de cette ville, sur la rive droite du Bayou St. Jean, connu comme "La Folie," et divisé en 6 lots, numérotés de 1 à 6. ... [illegible] ...

Acte de vente pardevant F. D. Seghers, Notaire Public, aux frais des acquéreurs.

Propriété d'encoignure.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 28 mars 1874, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale:

Un lot de terre mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Dauphine, sur 75 pieds de profondeur et face à la rue des Ursulines. Ensemble une maison de quatre pièces ... [illegible] ... 25mars

PAR NASH & HODGSON.

Jolie résidence en bois.
Avec grand terrain,
No. 278 de la rue de l'Esplanade
VENTE A L'ENCHÈRE PUBLIQUE,
A longs termes et sans réserve.
De consentement des parties.

PAR NASH & HODGSON,—W. I. Hodgson, encanteur—Bureaux, No 5 de la rue Carondelet—SAMEDI, 11 avril 1874, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, il sera vendu— ... [illegible] ... 23mars—29 mars—5, 9 avr jusq à la v.

Jolie résidence à étage.
Avec deux terrains,
Au coin des rues Derbigny et Kerlerec,
A longs termes,—sans limite,
Pour opérer un partage,
Vente à l'enchère publique.

PAR NASH & HODGSON, W. I. Hodgson, encanteur—Bureaux, No 5 de la rue Carondelet—SAMEDI, 11 avril 1874, à midi, à la Bourse d'encan de la rue St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique— ... [illegible] ... 22 mars—29, 29 jusq à la v.

PAR LES SUCCESSEURS DE C. E. GIRARDEY & CO.

VENTE PÉREMPTOIRE, A L'ENCAN.
De terrains de choix, améliorés,
Dans le Deuxième District,
Dans la rue Toulouse, entre les rues Royale et Chartres,
Et No 258, du Chemin du Bayon.

PAR LES SUCCESSEURS DE C. E. GIRARDEY & CO.—NICOLAS J. HOEY, encanteur—Bureaux, No 17 de l'Exchange Place—Samedi, 28 mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique— ... [illegible] ...

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant F. D. Seghers, notaire public.
22 mars—t l

CAZAUX & VERGNOLE

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
En Vins, Cognacs et Cordiaux,
73......VIEILLE-LEVÉE......73
NOUVELLE-ORLÉANS
2 mai—1an

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS, EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
ET
Toutes sortes de Produits de l'Ouest,
Aux Magasins Bleus,
Coin Vieille-Levée et Bienville,
17 juil 72—1 an Nlle-Orléans.

Kentucky Military Institute,

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX

VACANCES annuelles pendant l'hiver, comprenant décembre, janvier et février. Les cours de l'Institut sont ouverts et la Faculté au grand complet. Pension et enseignement, $250 par an. C'est le prix le plus bas aux Etats-Unis pour un collège de cet ordre. Adressez-vous pour les catalogues à R. T. P. ALLEN, Farmdale, Kentucky.
1jan—2m cam

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY.

Succession de Mme Ausite Rachal, veuve de François Roubieu.

Une belle maison à deux étages rue de l'Esplanade, entre Royale et Chartres. Seconde Cour de District de la paroisse d'Orléans, No. 36,345.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau, No 31 de la rue du Camp—SAMEDI, 4 avril 1874, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'hôtel St Charles, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Seconde Cour de District de la paroisse d'Orléans, en date du 30 août 1873 ... [illegible] ... les propriétés de valeur ci-dessous décrites, à savoir—

CETTE BELLE MAISON à deux étages et à mansardes construite en brique, No. 61 rue de l'Esplanade, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Royale, Paix et Chartres. ... [illegible] ...

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Abel Dreyfous, notaire public.
22mars—2s Ul au 4 avril

Propriété de valeur, rue des Remparts, pour compte de la succession Elizabeth Long, femme de Thomas Phillpot.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—bureau No 31 rue du Camp—SAMEDI, 28 mars 1874, à midi, dans la salle d'encan de l'hôtel St-Charles, il sera vendu à l'encan, pour le compte de la succession Mme. Elizabeth Long, femme de Teo. Phillpot, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1. La résidence en briques, à deux étages, No. 40 rue des Remparts, entre St Pierre et Toulouse.

2. Le grand terrain adjacent ... [illegible] ...

Pour les dimensions, voir le plan le jour de la vente, et l'annonce officielle pour les détails et les conditions.

Acte de vente pardevant W. D. Castell, notaire. 22mars

VENTE SANS LIMITE, POUR PAYER DES HYPOTHÈQUES.

Un grand Magasin et Demeure, en briques, au coin des rues Vieille-Levée et Quartier, près le Marché Français; la Maison à étage, No 161 de la rue St-Philippe, près l'encoignure de la rue St-Claude.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur.—Bureaux, No 31 de la rue du Camp.—SAMEDI, 4 avril 1874, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu, à l'enchère publique— ... [illegible] ...

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant E. A. Bienvenu, notaire public.
23 mars, 21, 28 au 4 av

VENTE SANS LIMITE.

Magasins de choix, en briques et à quatre étages, dans le Premier et le Deuxième Districts.

Par ordre des créanciers hypothécaires et des débiteurs sur hypothèques.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux No 31 de la rue du Camp.—SAMEDI, 11 avril 1874, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu, à l'enchère publique, les propriétés suivantes, de prix et pouvant servir d'excellents emplacements à des commerçants— ... [illegible] ...

Acte de vente pardevant Theo Guyol, notaire public, aux frais des acquéreurs.
14 mars, 28—4 avril jusq à la date.

Grande vente de Terrains nus et de Terrains améliorés, situés dans le Deuxième District, dans les rues Bienville, St. Louis, Rocheblave et Tonti—en tout quarante-deux Terrains de choix, dont plusieurs ont des bâtisses en bois, basses à étage et à trois étages—Terrains convenant pour emplacements de commerce, pour demeures, église et manufactures.

Vente à des conditions avantageuses et termes, à l'effet de régler la société de MM. N. E. Bailey & Son.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureaux No 31 de la rue du Camp—SAMEDI, 28 mars 1874, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu, péremptoirement, à l'enchère publique, pour régler la société, les terrains ci-après désignés, qui sont avantageusement situés dans le Deuxième District: ... [illegible] ...

Les actes de vente pardevant Jas. Fahey, notaire public.
8 mars—8,14,15,21—jusq. jour de la vente.

$250,000 pour $50!!

Quatrième Grand Concert Tombola
Au profit de la—
Bibliothèque Publique du Kentucky
Mardi, 31 Mars prochain.

60,000 BILLETS: 12,000 LOTS.

Liste des Lots:

UN GROS LOT DE........	$250,000
UN GROS LOT DE........	100,000
UN GROS LOT DE........	50,000
UN GROS LOT DE........	25,000
UN GROS LOT DE........	17,500
10 LOTS DE....$10,000....	100,000
30 LOTS DE.... 5,000....	150,000
50 LOTS DE.... 1,000....	50,000
80 LOTS DE.... 500....	40,000
100 LOTS DE.... 400....	40,000
150 LOTS DE.... 300....	45,000
250 LOTS DE.... 200....	50,000
325 LOTS DE.... 100....	32,500
11,000 LOTS DE.... 50....	550,000

Total, 12,000 lots gagnants, tous payables en argent, s'élevant à...................... $1,500,000

Le Concert et la distribution des lots auront lieu positivement et sans remise aucune au jour qui est maintenant fixé, que les billets soient ou ne soient pas tous vendus, et les 12,000 lots seront tous payés proportionnellement au nombre de billets vendus.

PRIX DES BILLETS

Billets entiers, $50; moitié de billets, $25; Dixièmes, $5 le coupon; Onze billets entiers, $500; 22½ billets, $1,000; 113 billets entiers, $5,000; 227 billets entiers, $10,000. Aucun escompte n'est accordé pour moins de $500 de billets.

Le jour du tirage approche, et les personnes qui se proposent d'acheter des billets n'ont pas de temps à perdre.

THOS. E. BRAMLETTE,
Agent de la Bibliothèque Publique du Kentucky et Directeur du Grand Concert Tombola, Bâtisse de la Bibliothèque Publique, Louisville, Kentucky. 20 fév—au 31 mars—MarJS